

Postulat P2044.08 Gabrielle Bourguet (concept de sécurité)¹

Prise en considération

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse favorable au postulat que j'ai déposé.

Je remarque avec satisfaction qu'il partage mes préoccupations mais aussi celles de la commission de sécurité du parti démocrate-chrétien fribourgeois sur la sécurité lors de diverses manifestations, notamment sportives et culturelles. Ce postulat demande en premier lieu l'établissement d'un rapport sur les mesures existantes en matière de sécurité lors de telles manifestations ainsi que sur la répartition des compétences et des frais dans ce domaine. La réponse du Conseil d'Etat donne un aperçu, non exhaustif par définition, de ces mesures et propose de les coordonner avec des mesures sanitaires. Le texte qui vous est soumis aujourd'hui propose un pas supplémentaire soit l'élaboration d'un concept global de sécurité.

Un concept global

Il s'agit de mener une réflexion globale impliquant divers intervenants avec, chacun, des compétences propres: les préfets, la police, mais aussi des représentants des milieux sportifs et associatifs, des spécialistes de la violence, etc. Le but visé est de créer un cadre où pourront s'inscrire les diverses mesures nécessaires (préventives, répressives et financières). Ce cadre pourra constituer, comme le dit le Conseil d'Etat, un outil de travail pour les acteurs concernés par les questions de sécurité lors de manifestations. Celui-ci propose d'intégrer une ou deux personnes de la Direction de la santé pour l'aspect sanitaire, ce qui paraît très judicieux.

Un concept sur la sécurité

La sécurité dans les stades, aux abords des stades ainsi que lors de manifestations culturelles et villageoises est un élément essentiel au bon déroulement de ces événements. Il est de la plus haute importance que tout un chacun, jeune ou âgé, seul ou en famille, puisse en toute quiétude soutenir son équipe favorite ou son groupe de rock préféré, sans risquer de se retrouver pris dans une émeute venue se greffer sur l'événement. Ce postulat demande enfin la possibilité d'élargir ce concept au niveau intercantonal. Je relève à ce titre que, depuis son dépôt, a été mis en consultation l'avant-projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives. Je pense que la collaboration intercantonale rend le système plus efficace. Elle met également les clubs sportifs et autres associations sur un certain pied d'égalité, ne pénalisant pas les clubs des sociétés fribourgeoises par rapport à leurs homologues des autres cantons.

Ce que je vous propose aujourd'hui c'est non seulement l'établissement d'un inventaire et l'éventuelle mise à jour des mesures existantes en matière de sécurité, mais une réflexion globale avec l'établissement d'une structure. Le contenu de ce cadre ne pourra être figé une fois pour toutes mais sera parfois remis à jour

en fonction de l'évolution du genre des manifestations et du type de problèmes qu'elles pourraient engendrer; les botellones par exemple sont un nouveau type de manifestations.

Je vous remercie de votre attention et vous remercie de soutenir ce postulat.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Je trouve très bien que, malgré une directive de l'Etat déjà en place et un avant-projet en consultation, l'on se penche sur la sécurité des manifestations. Certaines communes le font déjà par des demandes de renseignements approfondis. Nous avons bientôt en place la police de proximité. Par exemple, la loi pourrait obliger la police de proximité à être vraiment de proximité, comme on l'avait demandé. La loi pourrait également régler des problèmes financiers, à savoir qui paie cette sécurité et quelles sont les exigences de sécurité obligatoires pour une grande manifestation comme pour une petite manifestation. Dans leurs réponses formelles, les communes pourraient refuser l'autorisation si l'organisateur ne répond pas aux critères de la loi. Lors de grands événements, il pourrait aussi y avoir des exceptions pour financer la sécurité, comme le fait le canton de Neuchâtel pour la manifestation de Didier Cuche samedi.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, à la grande majorité, va soutenir ce postulat.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Les requêtes formulées par ma collègue de gauche, Gabrielle Bourguet, sont parfaitement légitimes car elles traduisent certaines réflexions émanant d'une observation, d'une analyse et du constat que tout un chacun peut faire, certes, au vu de ce qui se passe actuellement lors de certaines manifestations d'envergure dans notre canton.

A ce sujet, nous pouvons déjà prendre en compte les prestations que nous fournit l'association REPER créée en 2006, issue de la fusion de la LIFAT et du RELEASE. Cette association a été mandatée par le Conseil d'Etat pour notamment, je cite: «promouvoir le bien-être et une vie sociale harmonieuse des habitants de ce canton». REPER dispose à ce jour d'un effectif de trente-six personnes, réparties en cinq équipes, formées d'animateurs, d'éducateurs, d'enseignants, d'infirmiers en santé publique, de maîtres socioprofessionnels, de travailleurs sociaux et bien sûr de psychologues. Tout ce monde est notamment à disposition des organisateurs de fêtes et d'une large palette de personnes concernées par des événements sportifs, culturels ou autres. On intervient même sur les sites des manifestations par des conseils et des modules d'organisation structurant les événements pour que tout se déroule le mieux possible. Evidemment, on ne peut pas parer à tous les débordements et il est dramatique de constater que certains jeunes ne connaissent plus la mesure du raisonnable. Les comas éthyliques relevés dans certaines fêtes sont là pour tirer la sonnette d'alarme. Dans ce sens-là, la manière de consommer a profondément changé. Chers collègues, qui d'entre nous peut certifier qu'il est toujours rentré hi-tech d'une Bénichon ou d'une soirée de la fanfare du coin? Ne me donnez pas toute la réponse en même temps! A l'heure actuelle, on assiste cependant à une banalisation de la consommation d'alcool, spécia-

¹ Déposé et développé le 5 septembre 2008, BGC p. 1662; réponse du Conseil d'Etat le 3 mars 2009, BGC pp. 522 ss.

lement des alcopops qui transportent nos jeunes dans un état euphorique où l'insouciance relativise le réel. Je ne parle pas ici du phénomène de groupe qui veut que pour être accepté dans «le club», entre guillemets, il faut passer peut-être par la biture. Heureusement, cela ne concerne qu'une petite partie de notre jeunesse. Mais parfois il faut ajouter à cela un permis de conduire fraîchement acquis et le résultat produit parfois des drames lourds de conséquences. Les manifestations à risques bénéficient déjà d'un encadrement ad hoc. J'ai été informé récemment, par exemple, que le carnaval de Broc pouvait compter sur la présence de vingt agents de sécurité ainsi que des agents de notre police cantonale.

Nous devons donc peaufiner les concepts existants, les valider, les faire accepter et surtout les mettre en action lors de telles manifestations. Les meilleures intentions ne seront cependant que d'une redoutable inefficacité si la politique ne définit pas une ligne d'action claire et précise en dehors de toute ambiguïté. En première ligne je citerai ici les exécutifs communaux, auxquels on se réfère pour l'octroi d'autorisations de manifestations les plus diverses, et en seconde ligne les préfectures, autorités de surveillance de nos communes. A mon avis, dans certains districts les préfets doivent être plus attentifs et plus restrictifs en matière de conditions d'organisation de manifestations d'envergure. Etre populaire c'est bien, être responsable c'est mieux! Que penser d'une demande de prolongation d'ouverture d'une discothèque branchée du sud du canton, accueillant plusieurs centaines de clients, qui souhaiterait que le fameux «firabe» se fasse à 6 heures du matin dans certaines circonstances. Cette remarque ne vient pas du député que je suis, mais d'agents de police chevronnés que j'ai côtoyés récemment et qui se trouvent démotivés par rapport à des autorités préfectorales, qui les laissent pantois.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous avise qu'il faut ratisser large puisque le canton de Fribourg va certainement adhérer à un concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives conséquentes. On nous parle même d'hooliganisme! Mais sommes-nous déjà arrivés à de tels phénomènes de comportement de société? Je ne le pense pas, mais mieux vaut être prévenant.

L'Alliance centre gauche salue l'engagement du Conseil d'Etat donné dans la réponse à ce postulat et l'acceptera. Elle souhaite vivement que les acteurs concernés prennent les décisions ad hoc et les fassent appliquer sans double langage.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion hat grosse Bedenken, was die Sicherheit bei verschiedenen sportlichen und kulturellen Veranstaltungen betrifft und stimmt dem vorliegenden Postulat einstimmig zu.

Der Staatsrat weist in seiner Antwort auf die vorbeugenden Massnahmen gegen Gewalt hin, welche er in seiner Antwort auf meine schriftliche Anfrage aufgelistet hat. Ebenfalls erwähnt er den Vorentwurf des Gesetzes über den Beitritt des Kantons Freiburg zum Konkordat über Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen, und dass die Oberamtämänner eine Arbeitsgruppe eingesetzt haben, um diese Problematik anzugehen. Auch ist der Staatsrat bereit,

ein Sicherheitskonzept zu erstellen. Der Staatsrat ist sich also der Problematik bewusst und nimmt die verschiedenen Vorkommnisse sehr ernst.

Trotzdem: Mir geht das alles viel zu langsam und ist im Moment sehr theoretisch. Wir brauchen auch Sofortmassnahmen und dies nicht nur bei Veranstaltungen. Ich denke da vor allem auch an die Wochenenden, wo sich insbesondere an und um den Bahnhof Freiburg immer wieder gewalttätige Szenen abspielen. Dort braucht es vermehrte Polizeipräsenz.

Mir ist bewusst, dass die Polizei viele Überstunden leistet und längst nicht alle bewilligten Stellen besetzt sind. Aber man muss auch die Optik für vermehrte Anwesenheit der Polizei an Wochenenden im Sicherheitskonzept einschliessen und eventuell auch die Prioritäten anders setzen. Denn ich bin überzeugt, dass eine vermehrte Präsenz der Polizei am Bahnhof und an anderen neuralgischen Punkten viele potentielle Täter abschrecken wird und den Nachtschwärmern ein grösseres Sicherheitsgefühl gibt.

Daher fordere ich den Staatsrat auf, nebst dem von der Postulantin verlangten Sicherheitskonzept auch Sofortmassnahmen einzuleiten, damit die Freiburger Bevölkerung sich auch an Wochenenden rund um den Bahnhof Freiburg sicherer fühlt. Mit diesen Bemerkungen stimmt die SP-Fraktion dem Postulat zu.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical salue la pertinence de ce postulat qui a pour objectif de créer un cadre de sécurité aux diverses manifestations qui occasionnent trop souvent et à regrets des débordements aux conséquences lourdes parfois. Il est bien que les aspects sanitaires et financiers y soient intégrés.

Le groupe libéral-radical soutiendra donc unanimement ce postulat qui devrait aboutir à un concept cantonal, qui pourrait englober un niveau intercommunal, ce qui le rendrait que plus efficace et assurerait aussi une meilleure coordination des mesures.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le postulat en faveur d'un concept de sécurité dans le cadre des manifestations déposé par ma collègue de droite, Gabrielle Bourguet, va vraiment dans le bon sens car il permettra d'éclaircir la situation et d'augmenter l'efficacité des divers intervenants.

Dans ce contexte il serait souhaitable que l'Etat, après le préavis communal, présente un seul guichet, un guichet unique pour les organisateurs, qui devrait être la préfecture. Ce dernier service coordonnerait les divers services que sont l'OPEN, l'OCN, l'ECAB, la police, la police du commerce et les aspects sanitaires. Par la suite, c'est la préfecture qui donnerait l'autorisation définitive.

Le groupe démocrate-chrétien va accepter à l'unanimité ce postulat et vous invite à faire de même.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Le Conseil d'Etat est d'accord avec ce postulat et je remercie la postulante de nous donner l'occasion de réaliser une étude et ensuite de vous faire un rapport d'abord sur l'inventaire des mesures existantes et ensuite sur les mesures de sécurité à prendre. Je remercie

aussi les intervenantes et les intervenants. Je constate qu'il y a unanimité.

Je rappelle que la Conférence des préfets, l'année passée quand il s'agissait d'accompagner l'Euro-Foot, a déjà mis sur pied un groupe de travail. Ce groupe de travail a étroitement travaillé avec la police, mais également avec les organisations sanitaires et d'autres structures. Il y a donc là déjà un début de travail qui est fait.

Nous espérons également améliorer la sécurité avec l'introduction de la police de proximité. Comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants, il s'agit donc de mettre en réseau différentes organisations, des communes, des associations. La police de proximité sera en place d'ici deux ans. On n'est donc qu'au début.

Ensuite, il y a aussi l'aspect sanitaire. On en a effectivement, je crois, aussi discuté au Conseil d'Etat: ce n'est pas seulement une question de police, mais c'est aussi une question sanitaire. Il faut donc aussi discuter et prendre en considération ces aspects sanitaires.

En ce qui concerne les problèmes financiers, soulevés par M. le Député Genoud et également par M. Grandjean, nous avons un avant-projet de loi portant adhésion au concordat luttant contre le hooliganisme. Ce projet de loi est en consultation encore une semaine, jusqu'au 31 mars. Dans le cadre de ce projet de loi, le Conseil d'Etat vous propose une base légale pour facturer, dans certains cas, les dégâts dus au hooliganisme et les mesures de sécurité aux associations sportives ou culturelles. J'aimerais qu'il y ait un débat ici concernant la facturation de ces frais de sécurité aux clubs, respectivement aux associations, parce qu'il y a des raisons pour et contre. Il faudra que le Grand Conseil, dans un débat démocratique, prenne une décision.

Ensuite, il y a la question de M^{me} la Députée Ursula Krattinger:

Es ist schon so, dass es leider immer noch zu Gewalttätigkeiten kommt; namentlich an gewissen «neuralgischen» Punkten in der Stadt. Ich muss allerdings gestehen, dass ich jetzt vom Bahnhof Freiburg keine Neuigkeiten davon habe, dass es dort wieder zu Schlägereien gekommen wäre. Aber ich nehme Ihr Anliegen gerne auf und es ist klar, dass Prioritäten gesetzt werden müssen. Ich meine aber, dass es im Vergleich zur Zeit vor zwei, drei Jahren doch eine deutliche Verbesserung gegeben hat. Ich glaube, hier geht es in erster Linie darum, dass die Polizei vermehrt ihr Augenmerk auf Freitag- und Samstagabendveranstaltungen richtet. Ich werde dies der Polizei weitermelden.

Il reste encore l'intervention de M. Grandjean. Je vous remercie pour cette suggestion du guichet unique. C'est effectivement une bonne idée que les jeunes ou les clubs culturels voulant organiser quelque chose puissent s'adresser à un seul guichet. La préfecture, par exemple, pourrait coordonner toutes ces autorisations et ensuite éventuellement aussi les contrôles. On va donc tenir compte de cela.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, dans ce sens le Conseil d'Etat est d'accord d'accepter ce postulat et de vous présenter un rapport d'ici une année.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 89 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 89.

S'est abstenu:

Thürler (GR, PLR/FDP). Total: 1.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Un assesseur à la Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Bulletins distribués: 95; rentrés: 93; blancs: 11; nuls: 4; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période indéterminée M. *Dominique Schaller*, par 78 voix.

Un juge suppléant au Tribunal de la Gruyère

Bulletins distribués: 92; rentrés: 84; blancs: 8; nul: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élu pour une période indéterminée M. *Philippe Barras*, par 70 voix. Il y a 5 voix éparées.

Un assesseur (collaborateur scientifique) auprès de la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 93; rentrés: 83; blancs: 4; nul: 0; valables: 79; majorité absolue: 40.